

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le 6 juin à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 24 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRESENTS :** GIBERGUES Bernard – TREGUER Jean-Luc – MITH Marie Françoise – PAGE Evelyne – HABASQUE Claude - LE MESTRE Sandra - TREBAOL Solange - FALCHUN Gilles - FALC'HUN Pascal - LANNUZEL Marie Louise - FAGON Maryvonne – MARCHADOUR Hervé - GOUEZ Dominique - QUEMENEUR Laétitia – TREBAOL Stéphane - DENIEL Sandrine – ROHEL Marianne – LEON Fabrice - Marie Thérèse QUEMENEUR – THOMAS Gilbert – LE ROY Martine.

**ABSENTS :** Stéphane BERGOT – Jean Paul BERTHOULOUX

- Stéphane BERGOT a donné procuration à Hervé MARCHADOUR.
- Jean Paul BERTHOULOUX a donné procuration à Gilbert THOMAS.

Monsieur Fabrice LEON a été élu secrétaire.

**Le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2017 est adopté à l'unanimité.**

## **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2018. DELIBERATION N° 1**

---

Conformément au Code de Procédure Pénale, les 9 personnes suivantes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale :

- Lionel LAGATHU	Pen-an-Néac'h
- Elodie QUIVOURON	Besquelen
- Catherine HAHUSSEAU	2, place du Bon Repos
- Jeanne PAUGAM	20, rue de la Libération
- Laura QUEMENEUR	8, rue de la Sapinière
- Lucie THEPAUT épouse GOUZIEN	2, avenue du Général de Gaulle
- Dominique SALAUN	25, rue Paul Goasglas
- Denis JOURDREN	4, impasse des Glaïeux
- Jacqueline LE GUEN épouse LE BORGNE	4, rue du Chanoine Falc'hun

## **INITIATION A LA LANGUE BRETONNE A L'ECOLE PUBLIQUE. DELIBERATION N° 2**

---

Marie Françoise MITH, adjointe au Maire, rappelle que depuis l'année scolaire 2007/2008, le conseil municipal a engagé la Commune dans un dispositif d'initiation à la langue bretonne à l'école publique en partenariat avec le Conseil départemental.

Les communes et la région contribuent au financement de cette action en versant une participation au département.

La participation annuelle de la Commune sera de l'ordre de 2 400 € pour la période 2017 à 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de poursuivre l'enseignement du breton à l'école publique pour les années scolaires 2017 à 2020.
- Autorise le Maire à signer une convention avec le conseil départemental du Finistère et les documents nécessaires à la passation de cette convention.

## **CONVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS. DELIBERATION N° 3**

---

La convention passée entre les Communes de Bourg-Blanc/Coat-Méal et l'Association EPAL pour l'organisation de l'animation enfance jeunesse est arrivée à échéance.

Marie Françoise MITH, adjointe au Maire, présente au conseil municipal le projet de convention pour 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne délégation à EPAL pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux enfants et adolescents.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association et la commune de COAT-MEAL.

## **EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES PATRIOTES - CONVENTION AVEC LE SDEF. DELIBERATION N° 4**

---

Hervé MARCHADOUR, conseiller municipal délégué à la voirie, présente le projet d'effacement des réseaux de la rue des patriotes qui s'élève à 149 999,82 € HT. Compte tenu du financement d'une partie des travaux par le SDEF, la participation de la commune est de 39 146,41 €.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de BOURG BLANC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses ..... se monte à :

- Réseau B.T..... 107 079,18 € HT
- Eclairage Public ..... 26 791,80 € HT
- Réseau téléphonique (génie civil) ..... 16 128,84 € HT

Soit un total de..... 149 999,82 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014,

le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : .....114 079,18 €
- Financement de la commune :  
..... 0,00 € pour la basse tension  
..... 19 791,80 € pour l'éclairage public  
..... 19 354,61 € pour les télécommunications

**Soit au total une participation de 39 146,41 €**

Considérant que les travaux situés rue des patriotes ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 19 354.61 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications.
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation estimée à un montant de 39 146.41 euros
- Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

## **EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU JARDIN TOURNELLEC - CONVENTION AVEC LE SDEF.**

### **DELIBERATION N° 5**

---

Hervé MARCHADOUR, conseiller municipal délégué, présente le projet d'extension de l'éclairage public du jardin Tournellec qui s'élève à 10 347,14 € HT. Compte tenu du financement d'une partie des travaux par le SDEF, la participation de la commune est de 8 847,14 €.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Bourg Blanc afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses ..... se monte à :

Eclairage Public ..... 10 347,14 € HT

Soit un total de .....10 347,14 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : .....1 500,00 €

Financement de la commune : .....8 847,14 € pour l'éclairage public

Soit au total une participation de 8 847,14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public du jardin Tournellec ;
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation pour un montant de 8 847,14 € hors taxes ;
- Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

## **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU CHANOINE FALC'HUN ET RUE DE RIVERIEUX - CONVENTION AVEC LE SDEF. DELIBERATION N° 6**

---

Hervé MARCHADOUR, conseiller municipal délégué à la voirie, présente le projet de rénovation de l'éclairage public de la rue du Chanoine Falc'hun et de la rue de Riverieux qui s'élève à 18 875,98 € HT. Compte tenu du financement d'une partie des travaux par le SDEF, la participation de la commune est de 12 500,98 €.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Bourg-Blanc afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 18 875,98 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 6 375 €
- Financement de la commune : 12 500,98 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public Rue du Chanoine Falc'hun et rue de Riverieux,
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le montant estimé de la participation communale d'un montant de 12 500,98 € HT,
- Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

## **ACQUISITION D'UNE MONOBROSSE HYDRAULIQUE DE DESHERBAGE ADAPTABLE SUR MICRO TRACTEUR. DELIBERATION N° 7**

---

Hervé MARCHADOUR, conseiller municipal délégué à la voirie, présente le projet d'acquisition d'une monobrosse hydraulique de désherbage qui permettra de limiter l'utilisation des produits et d'améliorer les conditions de travail des agents du service espaces verts.

Une somme de 8 400 € TTC (soit 7 000 € HT) a été inscrite au budget pour cette acquisition.

Ce matériel peut être subventionné par la Région et l'agence de l'eau.  
(Monsieur le Maire a une délégation générale du Conseil municipal pour solliciter les subventions).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'acquisition d'une monobrosse hydraulique de désherbage adaptable sur micro tracteur pour un montant de 6 990,00 € HT.

## **EXTENSION DU CIMETIERE – VALIDATION DEFINITIVE DU SITE. DELIBERATION N° 8**

---

Laetitia QUEMENEUR, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme, rappelle que :

- **Par délibération en date du 9 décembre dernier**, le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au projet d'extension du cimetière communal sur les parcelles AA90, AA91 et AA 220 ; a sollicité du Préfet du Finistère l'autorisation de procéder à cette extension et a chargé le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation de l'enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

- **Par délibération en date du 3 avril 2017**, le Conseil Municipal, vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur a approuvé ce rapport et autorisé le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite du projet.

Le CODERST, Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, réuni le 20/04/2017, a rendu un avis favorable au projet d'extension du cimetière.

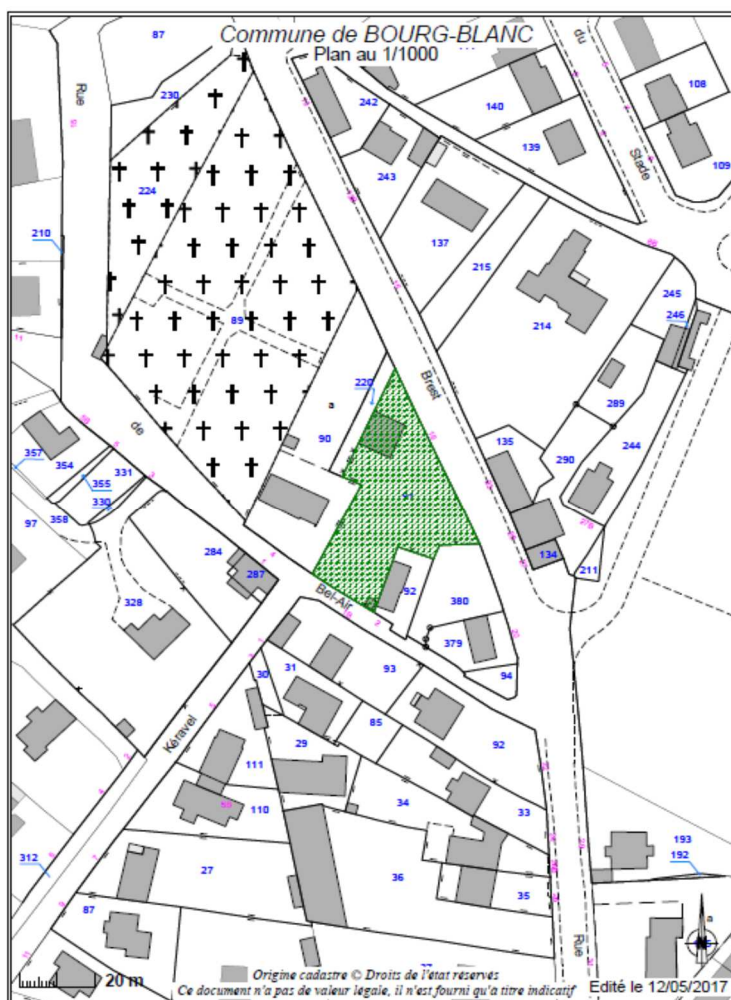
Par arrêté en date du 27/04/2017, le Préfet du Finistère a autorisé l'extension du cimetière sur les parcelles AA N° 90, 91 et 220.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'extension du cimetière sur les parcelles cadastrées section AA N° 90, 91 et 220.

## **EXTENSION DU CIMETIERE - PERMIS DE DEMOLIR. DELIBERATION N° 9**

Laétitia QUEMENEUR, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme, rappelle que par délibération en date du 9 décembre 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au projet d'extension du cimetière communal sur les parcelles AA90, AA91 et AA 220.

Ce projet prévoit la démolition de la maison située sur la parcelle n° AA 91.



Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité valide le projet de démolition de la maison située sur la parcelle n° AA 91 et autorise le Maire à déposer, au nom de la Commune, le permis de démolir.

## **LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERMARIA 2 – VENTE DES LOTS. DELIBERATION N° 10**

Jean-Luc TREGUER, adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal des réservations des lots dans l'extension du lotissement communal de Kermaria. Il rappelle que par délibération en date du 22/02/2016, le conseil municipal a fixé les tarifs de vente des lots dans le lotissement communal de Kermaria 2 de la manière suivante :

- lots 1 à 6 : 82 € H.T. le m<sup>2</sup>
- lot 7 : 85 € H.T. le m<sup>2</sup>.

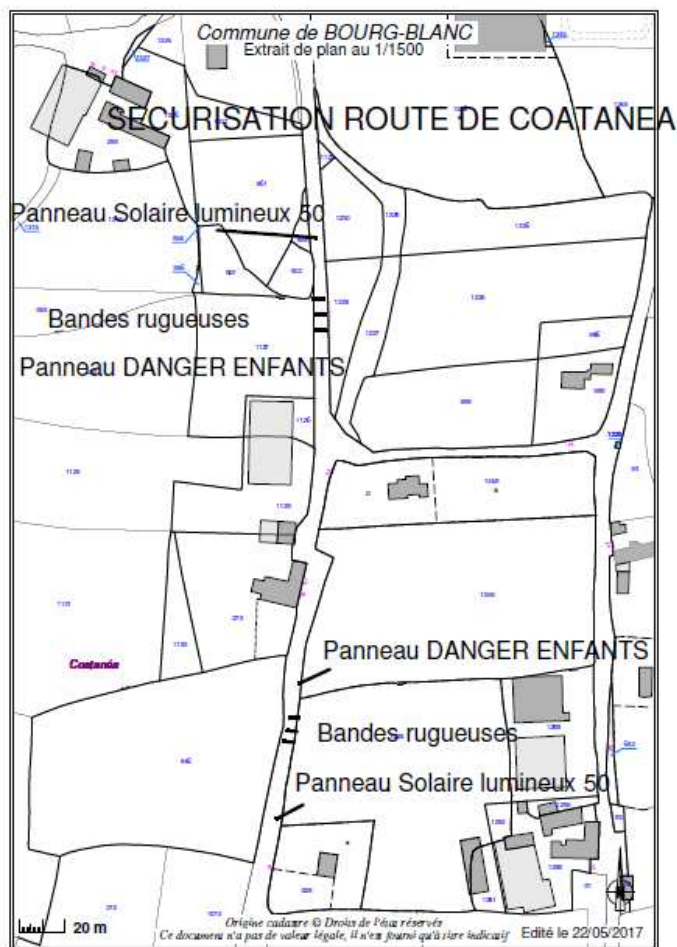
Les travaux de première phase étant terminés, les actes de vente peuvent être signés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les actes de vente et l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

Afin de solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, les projets doivent être validés par le Conseil municipal.

Hervé MARCHADOUR, conseiller municipal délégué, présente le projet de sécurisation de la route de Coatanéa. Le coût estimatif des travaux est de 5 500 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet de sécurisation de la route de Coatanéa pour un montant de 5 500 € HT.



**SECURISATION DE LA ROUTE DE COATANEA**  
**Devis estimatif (HT)**

2 Panneaux lumineux autonomes	4 400,00 €
2 panneaux prudence enfants	
Pose des panneaux	320,00 €
Bandes rugueuses	400,00 €
Divers	380,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 500,00 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 14/04/2014, le conseil municipal a déterminé le montant des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux en faisant référence à l'indice brut de rémunération 1015.

En application du décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des fonctionnaires et n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des fonctionnaires, il y a lieu d'apporter une modification à la délibération du 14/04/2014.

En effet, une circulaire de mars 2017 indique que les délibérations faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 doivent faire l'objet d'une modification pour supprimer cette référence et la remplacer par « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Cette modification rendra ainsi moins contraignantes les évolutions futures de rémunération des indemnités des élus municipaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de remplacer dans la délibération du 14/04/2014 la mention à « l'indice brut 1015 » par « l'indice brut terminal de la fonction publique ». Les autres dispositions de cette délibération sont inchangées.

---

## **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-TRAVAUX DU 16/05/2017**

---

### **1) AMENAGEMENT DE LA RUE NOTRE DAME**

Un retour a été fait sur la réunion publique qui s'est tenue le 10 mai ; les remarques ont été remontées au cabinet d'étude, notamment celle concernant le stationnement à proximité de la sortie du parvis de l'église et de la rue des Fédérés et le dépôt des bacs d'ordures ménagères qui gênent la circulation piétonne à certains endroits.

Le projet intègre le maintien de l'escalier de la maison LAOT, mais les discussions se poursuivent avec la Maison de Retraite, la mairie et les bailleurs sociaux concernant la réhabilitation de ces bâtiments.

Les réseaux en bas de la rue Notre Dame seront remplacés.

Le budget « travaux » est estimé à 300 000 € (50 000 € pour les réseaux, et 250 000 € pour la voirie )

Les dossiers de demande de subventions sont en cours ( amende de police ...)

Les travaux pourraient être lancés fin juillet, puis fin août, en espérant limiter au maximum les perturbations pour l'accès à l'école.

### **2) HALLE DE LOISIRS (BOULODROME)**

Les travaux se poursuivent. Le planning est respecté, la pose de la charpente est en cours. Un talutage a été créé en bordure de la propriété QUINTRIC PRONOST, l'emprise sur le terrain communal pourrait être réduite par la création d'un mur en gabion d'une largeur d'1 m et les travaux d'entretien seraient limité (le mur se ferait en bordure, hauteur 1.5 m fouilles comprises, coût estimé 7 500 €).

### **3) VOIRIE POINT D'ETAPE BUDGET 2017**

Le diagnostic voirie, mené conjointement avec la CCPA, est en cours. La commune de Landéda était la première, pas de date fixée pour l'instant pour Bourg Blanc.



#### **+ Rue des Patriotes :**

Après consultation de plusieurs cabinets de maîtrise d'œuvre (et notamment le SDEF), l'entreprise ARTGEO va être sollicitée pour un projet de rénovation de la rue (Réseaux et voirie).

#### **+ Rte de Breignou Coz, Le Rest et Kervinoc :**

Dans le cadre du marché à bon de commande, l'entreprise Eurovia a effectué les travaux de voirie prévus.

#### **+ Rue des Abers**

Les travaux pour effacement des réseaux sont en discussion avec le SDEF. Toutefois, afin de sécuriser le Parking Tournellec très fréquenté avec la présence des containers, des mâts d'éclairage vont être installés. Ils pourront éventuellement être déplacés lors du projet d'aménagement de la Rue des Abers.

#### **+ Rue de Riverieux et Rue de la Sapinière :**

Des travaux vont être menés afin de remplacer des espaces verts vieillissants par des places de parking. Pose d'enrobé au niveau du cheminement piétonnier, rue de la Sapinière : rénovation de l'éclairage, les mâts vont être déplacés en bordure de propriété pour faciliter le déplacement PMR.

Ces projets de travaux ont été menés en concertation avec les riverains. Coût : de l'ordre de 5 à 6 000 € pour la rue de Riverieux et 30 000 € pour la Sapinière.

#### **+ Rue du Général de Gaulle :**

ARTGEO et A3 PAYSAGE vont être sollicités pour un projet de rénovation de la rue et décider de l'intérêt du bicouche prévu au budget 2017, sachant que les réseaux aériens doivent être effacés également et dépendent de l'aide apportée par le SDEF (un projet par an).

#### **+ Eclairage Public :**

En plus des travaux prévus Jardin Tournellec et quartier La Sapinière, il est proposé à la commission de s'exprimer sur le renouvellement des « boules » rue du Chanoine Falc'hun et Rue de Riverieux. Un mât supplémentaire sera également installé au niveau de la chicane près de la propriété Devaux pour faire disparaître le « trou noir ».

### **4) TRAVAUX POINT D'ETAPE BUDGET 2017**

#### **+ Ecole :**

Réaménagement de la BCD, création d'une cloison par Rémi Trébaol. En accord avec l'équipe enseignante, le pôle informatique reste à la BCD, pose d'adhésifs au lieu de rideaux dans la mesure où l'opacité est garantie. Dans une classe, la peinture va être refaite (Julien Guennoc), les rideaux vont être remplacés et les menuiseries dans une autre classe (Oriançe). Un nouvel organigramme des clés a été mis en place.

#### **+ Centre nautique :**

Réhabilitation des sanitaires du centre nautique afin de les mettre aux normes accessibilité : suppression des sanitaires actuels, création de nouveaux sanitaires dans une partie des locaux occupés par Courir à Bourg Blanc et l'AAPPMA. Cette solution évite la création d'une extension. Une rencontre a eu lieu le 18 mai avec les associations utilisatrices ( Courir à Bourg Blanc et l'AVM ) afin de voir comment réutiliser l'espace libéré par les anciens sanitaires.

#### **+ Structure de jeux du lac :**

Remplacement des gravillons (dangereux pour les très jeunes enfants) par un sol coulé ou un sol synthétique qui a l'avantage d'être plus drainant, une visite sur site avec le fournisseur KASO est programmée.

#### **+ Ilôt Le Roux :**

Choix des couleurs des jeux finalisé (mauve, gris, bleu), sol coulé sur l'ensemble de la plate forme, le choix de la couleur reste à valider. Pose prévue à partir du 26 juin.

Concernant la maison Le Roux, il est impossible de la louer en l'état, il faut prévoir des travaux à minima mais qui ont cependant un coût estimé à 32 000 €.

#### + **Cimetière :**

Le cimetière arrive à saturation, il va falloir lancer la première tranche des travaux d'extension, démolition de la maison Delapré 13 000 € et réaménagement 22 000 €.

#### + **Transfert de l'agence postale à la mairie :**

A compter du 2 octobre, l'accueil de l'agence postale se fera en mairie le matin, les 3 personnes en charge de cette activité seront formées en septembre. Le projet d'aménagement leur a été présenté.

Le financement des travaux est assuré par la Poste, de l'ordre de 15 000 € (cloison séparative, agencement, mise aux normes de l'alarme intrusion ...).

Le réaménagement de l'accueil permettra également de créer un espace "confidentiel" destiné à accueillir le public de façon plus intime lors de déclaration de décès par exemple.

### **5) RADARS PEDAGOGIQUES**

Présentation des premiers chiffres, pour une période d'observation de 15 jours Route de Lannilis. Beaucoup d'informations (fréquence, vitesse, ...). Il faudra analyser les chiffres et utiliser le radar mobile à des endroits stratégiques de la commune (à déterminer).

### **6) AMENAGEMENT DE QUARTIER**

#### + **Coatanéa :**

Suite à la demande des riverains de la route de Coatanéa, des priorités à droite avaient été installées il y a quelques mois afin d'essayer de limiter la vitesse. Un courrier a été transmis aux riverains ; il en ressort que la pose des priorités à droite s'avère inefficace, malgré la limitation à 50km/h (déjà effective). Le radar mobile va être installé sur zone pour recueillir les données sur la vitesse.

Différentes solutions évoquées : Chicanes, bandes rugueuses, Cédez le passage, Stops, Signalisations supplémentaires. Les solutions envisagées seront proposées aux riverains.

La commission opte à l'unanimité pour une action à effectuer rapidement et il est envisagé de présenter un dossier d'amendes de police pour obtenir une subvention.

## **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE DU 29/05/2017**

---

### **CONVENTION EPAL**

Le projet de convention pour 2017 a été revu en intégrant les éléments suivants :

Les TAPS de Bourg-Blanc et Coat-Méal seront mis à part. 100 jours d'ouverture de l'ALSH en 2017 contre 113 en 2016 (calendrier scolaire), donc moins de produits familles et PSO CAF (- 4500€). A partir de juillet, il n'y aura plus qu'un seul site donc 2 animateurs en moins.

Afin de prendre en compte le passage à la tarification au Quotient familial dans le budget prévisionnel, baisse des prix moyens de vente d'une journée à 12.55 € au lieu de 13.20€ et pour 1 demi-journée à 7€ au lieu de 7.5 €. (Estimation – 3 123€).

### **COMPTE DE RESULTAT 2016 EPAL**

Participation de la collectivité pour 2016 : 79 704.50€ répartie entre les communes de Bourg-Blanc et Coat-Méal.

Suite à une réunion avec la PMI et la DDCS, la capacité d'accueil au centre de loisirs sera portée à 76 places au lieu de 60 places à compter de la rentrée de septembre : 34 places pour les – de 6 ans et 42 places pour les + de 6 ans. Pour ce faire, il sera nécessaire de remplacer une douche par un WC. Une réflexion est en cours pour insonoriser la grande salle d'activité.

#### **INITIATION AU BRETON A L'ECOLE PUBLIQUE**

Reconduction de l'apprentissage du breton pour les années scolaires de 2017 à 2020. 4 classes de l'école sont concernées, soit 4 heures de breton/semaine. La participation de la commune est de 2400 €.

#### **TRAVAUX ECOLE**

Dès fin juin, les travaux de rénovation de la BCD vont débiter pour créer une salle de sieste : une cloison sera installée, des adhésifs opaques seront posés sur les vitres, le pôle informatique reste à la BCD tout ceci en accord avec le corps enseignant. Dans une classe, travaux de peinture et mise en place de rideaux, et remplacements de menuiseries dans une autre.

#### **HALTE GARDERIE**

A la demande de la CAF et de la PMI, le projet d'établissement (projet social et projet pédagogique) a été réalisé.

#### **TARIFS CANTINE**

Malgré l'envoi d'un message de rappel toutes les semaines, certaines familles oublient régulièrement d'inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine ce qui pose un souci quant aux quantités commandées.

La commission donne un avis favorable à l'instauration d'un tarif différencié pour les inscriptions tardives. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

#### **SUBVENTION A TITRE EXCEPTIONNEL**

La commission donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention à titre exceptionnel pour l'achat de manuels scolaires suite aux nouveaux programmes et ce pour les 2 écoles.

#### **TAP**

La fréquentation sur l'année est de 52.48%. Les enfants de GS ont bien participé cette année (63.81%) ainsi que les CE2 (61%). La participation des autres classes est un peu en dessous : CP 44%, CE1 49.9%, CM1 54%, CM2 42.10%. Les ateliers proposés aux enfants étaient diversifiés : théâtre, multisports, arts plastiques, contes, cirque, happy kung fu, jeux coopératifs, slam, loisirs créatifs, chanbara, expériences scientifiques, autour du jeu.

#### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

- Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des conduites AEP, EU et réaménagement de voirie de la rue des patriotes : Cabinet ARTGEO de Brest pour un montant de 8 360 € HT.
- Emprunt de 100 000 € sur 15 ans auprès du Crédit mutuel de Bretagne (travaux réseau d'eau) au taux fixe de 1,45 %.

La séance est levée à 20 H.

**DELIBERATION N° 1.** TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2018.

**DELIBERATION N° 2.** INITIATION A LA LANGUE BRETONNE A L'ECOLE PUBLIQUE.

**DELIBERATION N° 3.** CONVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS.

**DELIBERATION N° 4.** EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES PATRIOTES - CONVENTION AVEC LE SDEF.

**DELIBERATION N° 5.** EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU JARDIN TOURNELLEC - CONVENTION AVEC LE SDEF.

**DELIBERATION N° 6.** RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU CHANOINE FALC'HUN ET RUE DE RIVERIEUX - CONVENTION AVEC LE SDEF.

**DELIBERATION N° 7.** ACQUISITION D'UNE MONOBROSSE HYDRAULIQUE DE DESHERBAGE ADAPTABLE SUR MICRO TRACTEUR.

**DELIBERATION N° 8.** EXTENSION DU CIMETIERE – VALIDATION DEFINITIVE DU SITE.

**DELIBERATION N° 9.** EXTENSION DU CIMETIERE - PERMIS DE DEMOLIR.

**DELIBERATION N° 10.** LOTISSEMENT COMMUNAL DE KER MARIA 2 – VENTE DES LOTS.

**DELIBERATION N° 11.** DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE ».

**DELIBERATION N° 12.** INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS.

**SIGNATURES**

GIBERGUES Bernard	TREGUER Jean-Luc	MITH Marie-Françoise
BERGOT Stéphane	PAGE Evelyne	HABASQUE Claude
<b>ABSENT</b>		
LE MESTRE Sandra	FALC'HUN Gilles	TREBAOL Solange
FALC'HUN Pascal	LANNUZEL Marie Louise	FAGON Maryvonne
MARCHADOUR Hervé	DENIEL Sandrine	GOUEZ Dominique
QUEMENEUR Laétitia	TREBAOL Stéphane	ROHEL Marianne
LEON Fabrice	BERTHOULOUX Jean Paul	THOMAS Gilbert
	<b>ABSENT</b>	
LE ROY Martine	Marie Thérèse QUEMENEUR	